



Bussy Saint-Georges, le 17 décembre 2019

*Aux associations de Bussy Saint-Georges.*

SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON DE TORCY

**SERVICE DES SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

N/REF.: YD/AR/CM/DV/19/12/409

Dossier suivi par Cécile Munch

Tel: 01 64 77 88 56

Objet : **Subventions aux associations au titre de l'année 2020**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Ces quelques lignes pour vous rappeler que les dossiers de demande de subvention pour l'année 2020 seront téléchargeables sur le site de la ville à partir du **lundi 23 décembre 2019** à l'adresse suivante : <http://www.bussysaintgeorges.fr/loisirs/sport-vie-associative/dossier-de-subvention/>

Ils doivent comme chaque année être dûment remplis et retournés au service des sports et de la vie associative avant le **vendredi 14 février 2020**.

Dans la constitution de votre dossier, nous vous remercions par avance d'apporter un soin tout particulier à la présentation qui doit mettre en avant, de manière claire :

- Le coût de fonctionnement de l'association ;
- Une séparation nette entre les différentes activités pour les associations concernées.

Afin d'étudier votre dossier, nous vous recommandons d'y joindre tous les documents explicatifs complémentaires et utiles à la compréhension de votre demande.

Nous tenons à vous rappeler qu'une demande de subvention ne peut être accordée que sur un projet précis clairement exposé. Les règles de gestion de l'argent public exigent de justifier tout transfert d'argent entre une collectivité et une association.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire,

Yann DUBOSC